Olivier SERVA
Député de la Guadeloupe
Conseiller Municipal de la Ville des Abymes
Conseiller Communautaire de Cap Excellence

Paris, le 10 Octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Absence du créole au concours de l'agrégation externe des langues de France : le député Olivier SERVA dénonce un choix aux « motivations obscures » du Ministère de l'éducation nationale

Alerté par le SPEG (Syndicat des personnels de l'éducation en Guadeloupe), le député Olivier SERVA a découvert avec étonnement et incompréhension l'absence du créole au concours de l'agrégation externe des langues de France pour l'année 2026, publié ce mois-ci par le Ministère de l'Education nationale.

Si la langue créole était pourtant mentionnée dans le programme de l'agrégation externe des langues de France publié en juin dernier, elle n'apparait plus dans la liste des concours de recrutement d'enseignants du second degré ouverte en 2026. Alors que le créole à base française est parlé par plus de 10 millions de personnes dans le monde, dont 1.6 millions dans les Outre-mer français, il n'est pas entendable que cette langue ne soit pas proposée au concours de l'agrégation de 2026, à l'instar de d'autres langues disposant d'un nombre de locuteurs plus réduit.

Dans un courrier adressé ce jour à la Ministre démissionnaire de l'éducation nationale, Elisabeth BORNE, le député dénonce des « choix technocratiques » « aux motivations obscures ». Il appelle vivement à ce qu'une solution soit trouvée afin de proposer le créole au concours de l'agrégation externe. Il demeurera éminemment mobilisé aux côtés de la communauté éducative tant que cette réintégration ne sera pas effective.

Olivier SERVA

Contacts Presse :
Sandrine SERVA – s.serva@ose.gp – 06 90 75 89 28